

**Question prioritaire avec demande de réponse écrite P-001925/2024
à la Commission**

Article 144 du règlement intérieur

Fernand Kartheiser (ECR)

Objet: Situation préoccupante des personnes vivant et travaillant pour le compte des institutions européennes à Luxembourg

La situation des personnes vivant et travaillant pour le compte des institutions européennes à Luxembourg reste préoccupante. Ceci vaut particulièrement pour certains employés du Parlement Européen. Ils reçoivent exactement le même salaire que leurs collègues à Bruxelles, alors que le coût de la vie, en particulier le coût du logement, est nettement plus élevé à Luxembourg.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes:

- 1 Quel est l'incidence de ce fait sur les capacités de recrutement des institutions au Luxembourg? Est-ce que ces institutions peuvent encore attirer suffisamment de personnes qualifiées de tous les Etats-membres? Quel est le pourcentage de personnes qui quittent leur emploi au Luxembourg de façon prématurée pour des raisons financières et vont travailler soit dans le secteur public ou privé au Luxembourg, soit dans une autre institution européenne dans un autre Etat-membre?
- 2 Est-ce que la Commission va défendre les intérêts de la Fonction publique européenne et s'engager pour l'introduction d'une allocation de logement pour certaines catégories du personnel au Luxembourg ainsi que pour un coefficient correcteur pour le Luxembourg?

Dépôt: 2.10.2024